Envoyé en préfecture le 15/01/2021
Reçu en préfecture le 15/01/2021
Publié le
ID : 069-266910413-20201210-CCAS_2020DL046-DE

Centre Communal
d'Action Sociale

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2020

N° CCAS_2020DL046

Date de convocation : 4 décembre 2020
Affichage du compte-rendu : 17 décembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 15

OBJET : CCAS - Autorisation d'engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget 2021

L'an deux mille vingt , le dix décembre à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Souade KACI, Nathalie RENE, Ghislaine ARCARO, Gilles BARRET, Serge BLAIN, Martine BONNAUD, Florence BUACHE, Muriel PETIT, Joseph RIVOIRE, Monique SAINT LOUP

Secrétaire de séance : Dalila BEKHALED-OULATRI

Rapporteur : Alain VIOLLET

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « d*ans le cas où le budget d'une Collectivité Territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la Collectivité Territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus ».

Envoyé en préfecture le 15/01/2021
Reçu en préfecture le 15/01/2021
Publié le
ID : 069-266910413-20201210-CCAS_2020DL046-DE

Ces crédits serviront à financer les dépenses d'investissement (en dehors des reports de crédits) dont le service aura été fait au début de l'exercice 2021. Il s'agit par exemple de matériels destinés aux services et aux divers équipements du CCAS.

Cette délibération permettra aux services d'engager des dépenses dès le 1er janvier 2021 et favorisera la réalisation de la politique d'équipement du CCAS telle qu'elle vous sera proposée lors de la séance du conseil d'administration relative à l'adoption du budget primitif 2021.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil d'administration :

- **AUTORISE** Monsieur le président à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2021, en dessous des limites fixées par la réglementation, pour les montants précisés dans l'annexe jointe au présent rapport pour un montant maximum de 17 491 € ;

- **AUTORISE** Monsieur le président à signer, au nom et pour le compte du CCAS, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Signé par : Alain VIOLLET
Date : 15/12/2020
Qualité : Maire ou Président

Envoyé en préfecture le 15/01/2021
Reçu en préfecture le 15/01/2021
Publié le
ID : 069-266910413-20201210-CCAS_2020DL046-DE

DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT

Délibération permettant d'autoriser l'engagement et le mandatement des crédits d'investissement avant l'adoption du BP 2021

Gestionnaire	Chapitre	Fonction	Nature	Libellé compte	Service	Budget Primitif 2020	Limite légale du CGCT Soit 25% des crédits ouverts en 2020	Proposition au conseil municipal
RAM	21	63	2184	Mobilier	RAM	380,00	95,00	95,00
IAE	21	64	2184	Mobilier	IAE	9 600,00	2 400,00	2 400,00
PG	21	64	2184	Mobilier	PG	5 800,00	1 450,00	1 450,00
CCAS	21	02	2188	Matériels divers	ADCC	33 236,02	8 309,01	8 309,00
RAM	21	63	2188	Matériels divers	RAM	820,00	205,00	205,00
IAE	21	64	2188	Matériels divers	IAE	5 180,00	1 295,00	1 295,00
PG	21	64	2188	Matériels divers	PG	4 650,00	1 162,50	1 162,00
AIDE	27	5234	274	Prêts	ACSO	10 000,00	2 500,00	2 500,00
TOTAL						**69 966,02**	**17 491,51**	**17 491,00**